

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3103)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS371

présenté par
M. Sebaoun, rapporteur

ARTICLE 2 BIS AA

Compléter la première phrase de l'alinéa 2, par les mots :

« à l'école. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de précision.